EFFORTS DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

IFP

Le conseiller formation
de l'industrie alimentaire

RAPPORT ANNUEL 2011

PERSPECTIVES 2012

TABLE DES MATIERES

1. Avant-propos 3

2. Formations dans l'industrie alimentaire 4

2.1. Efforts de formation dans le secteur en Belgique 4

2.2. Efforts de formation en comparaison avec d'autres secteurs 5

2.3. Efforts de formation dans le secteur dans les pays limitrophes 5

2.4. Rendement des efforts de formation dans l'industrie alimentaire 6

2.5. Niveau de qualification dans l'industrie alimentaire 8

3. Formations de l'IFP 9

3.1. Qui fait appel aux formations IFP ? 11

Formations dans le PME : poursuite indipensable des efforts 11

Succès confirmé des formations pour les intérimaires 13

Enseignement - industrie : politique multidirectionnelle 13

Les élèves découvrent les métiers du secteur alimentaire 14

Insertion par la formation 15

Entrée dans l'industrie alimentaire: les services de l'IFP 16

La tendance à la hausse se poursuit en 2011 17

Formations sectorielles : la priorité de l'IFP 19

4. Informations, conseils et développement d'outils 20

Information : visites d'entreprise et réseautage par le biais de plateformes 20

Conseils aux entreprises 20

Conseils aux entreprises : les services de l'IFP 21

Renouvellement 22

5. Les moyens financiers de l'IFP 24

6. L'équipe de l'IFP 25

7. Annexes 28

7.1. Annexe 1. L'industrie alimentaire en question 28

7.2. Annexe 2 : Les formations IFP selon la région 30

Annexe 2a : Flandre 30

Annexe 2b : Wallonie 32

Annexe 2c : Bruxelles 34

7.3. Annexe 3. Tableau chiffré fonctionnement IFP 2009 36

7.4. Annexe 4. L'IFP et les accords sectoriels en matière de formation 37

1. AVANT-PROPOS

Cette année également, nous voudrions mettre en évidence quelques chiffres du présent rapport annuel :

- 36 % des travailleurs suivent une formation et, pour la moitié d'entre eux, une formation soutenue par l'IFP ;

- les efforts de formation ont atteint un plafond, la croissance s'est arrêtée. Cette situation peut éventuellement s'expliquer par le fait que l'industrie alimentaire belge se trouve au sommet de sa productivité en comparaison avec d'autres pays de l'UE. Un accroissement des efforts de formation pour combler le fossé de productivité est donc exclu.

- l'IFP proprement dit poursuit sa croissance. Cela signifie que de plus en plus d'employeurs et de travailleurs accordent leur confiance à notre centre de formation sectoriel. L'IFP jouit également d'une excellente réputation en dehors du secteur.

En ce qui concerne l'année 2011, nous pouvons également déclarer que, grâce aux économies et à l'effort supplémentaire des employeurs, les problèmes financiers sont résolus. L'avenir est assuré.

L'année 2012 sera placée sous le signe de l'élaboration des perspectives d'avenir. Nous allons nous retrousser les manches. Par le passé, l'IFP a évolué du statut de guichet à subsides à celui d'organisateur de formations et ensuite de conseiller en formations. Nous allons désormais passer à un niveau supérieur. La formation tout au long de la vie est (seulement) un moyen. L'IFP est prête à œuvrer à l'objectif suivant : un marché du travail efficace. Cela signifie concrètement davantage d'opportunités pour les travailleurs de trouver un bon emploi, de préférence dans le secteur, et pour les employeurs de confier les tâches à des travailleurs suffisamment et correctement formés. Nous parlons d'entrée, d'évolution et de sortie dans un marché du travail limité et de plus en plus grisonnant. D'ici à la fin de l'année, nous connaîtrons le rôle que s'adjugera l'IFP.

Manou Doutrepont
Président IFP

2. FORMATIONS DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

2.1. EFFORTS DE FORMATION DANS LE SECTEUR EN BELGIQUE

Dans l'accord sectoriel 2011-2012, les partenaires sociaux de l'industrie alimentaire ont renforcé les engagements en matière de formation. Les objectifs suivants ont été définis :

- 2011-2012 : investir 1,10% du temps de travail dans la formation (au niveau de l'entreprise)
- 2011-2012 : affecter 0,15% des salaires bruts à la formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi issus des groupes à risque (au niveau du secteur)
- Accélération 2011-2012 pour les employés : augmenter chaque année le taux de participation de 5 points (au niveau de l'entreprise)
- Accélération 2011 pour les ouvriers : augmenter le taux de participation de 5 points (au niveau de l'entreprise)
- Accélération 2012 pour les ouvriers : plus de moyens pour la formation par l'intermédiaire de l'IFP (la cotisation passe de 0,20% à 0,30% de la masse salariale).

En outre, les partenaires sociaux visent une amélioration qualitative de la politique de formation : à partir de 2011, toutes les entreprises alimentaires doivent organiser une concertation sur le plan de formation au sein du conseil d'entreprise (à défaut, avec la délégation syndicale).

Où en est le secteur à l'heure actuelle ? Selon l'analyse la plus récente des bilans sociaux effectuée par le Conseil Central de l'Économie (CCE), il apparaît que 0,50% du temps de travail a été investi dans des formations formelles en 2010. Exprimé en termes financiers, cela représente un investissement de 0,81% des coûts en personnel. Au total, 36,7% des travailleurs ont suivi une formation en 2010. Ces pourcentages sont comparables à ceux de 2009.

Pour la troisième année consécutive, les bilans sociaux fournissent également des données relatives aux efforts de formations informelles (voir ci-dessous le tableau 1). Nous avons intégré les deux types de formations (formelles et informelles) dans les efforts totaux de formations, tant en ce qui concerne les pourcentages d'heures de formation par rapport aux heures totales prestées, qu'en ce qui concerne les frais de formation par rapport aux frais de personnel.

Tableau 1 : Efforts de formation dans l'industrie alimentaire

Année	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation	Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail prestées	Pourcentage des coûts de formation par rapport aux coûts totaux en personnel	Pourcentage des frais de formation des groupes à risque par rapport aux coûts totaux en personnel
Formelles				
2001	35,3%	0,64%	0,90%	
2002	37,3%	0,55%	0,85%	
2003	38,7%	0,59%	0,86%	
2004	39,2%	0,69%	0,95%	0,17%
2005	35,6%	0,64%	0,76%	0,18%
2006	39,5%	0,65%	0,83%	0,16%
2007	39,7%	0,66%	0,88%	0,17%
2008	35,5%	0,61%	0,82%	0,18%
2009	36,3%	0,49%	0,75%	0,19%
2010	36,7%	0,50%	0,81%	0,20%
2011				0,18%
Informelles				
2008	14,1%	0,28%	0,27%	
2009	20,2%	0,40%	0,41%	
2010	21,6%	0,42%	0,45%	
Form + Inform				
2008		0,89%	1,09%	
2009		0,89%	1,16%	
2010		0,92%	1,26%	

Source : colonnes 1-3 : CCE sur la base du bilan social; colonne 4 : IFP

2.2. Efforts de formation en comparaison avec d'autres secteurs

Tableau 2 : Efforts de formation formelle en industrie alimentaire par rapport à d'autres secteurs pour 2009 et 2010

	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation		Pourcentage des coûts de formation par rapport aux coûts totaux en personnel		Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail	
	2009	2010*	2009	2010*	2009	2010*
Industrie alimentaire	36,3%	36,7%	0,75%	0,81%	0,49%	0,50%
Industrie	38,6%		0,95%		0,72%	
Ensemble de l'économie	32,6%		1,07%		0,71%	

Source : CCE sur la base du bilan social (* : d'autres chiffres relatifs à l'année 2010 n'étaient pas encore disponibles)

Le tableau 3 compare les efforts dans le domaine de l'apprentissage formel et non formel.

Tableau 3 : Efforts de formation informelle et non formelle par rapport à d'autres secteurs pour 2009 et 2010

	Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation		Pourcentage des frais de formation par rapport aux coûts totaux en personnel		Pourcentage des heures de formation par rapport aux heures de travail	
	2009	2010*	2009	2010*	2009	2010*
Industrie alimentaire	20,2%	21,6%	0,40%	0,45%	0,40%	0,42%
Industrie	21,0%		0,58%		0,59%	
Ensemble de l'économie	17,4%		0,37%		0,35%	

Source : CCE sur la base du bilan social (* : d'autres chiffres relatifs à l'année 2010 n'étaient pas encore disponibles)

2.3. EFFORTS DE FORMATION DANS LE SECTEUR DANS LES PAYS LIMITROPHES

Selon les tout derniers chiffres disponibles (Continuous Vocational Training Survey – enquête CVTS 2005), un nombre beaucoup plus important de travailleurs en Belgique participent à des formations en comparaison avec la moyenne européenne. L'investissement financier est toutefois beaucoup plus bas. Cette situation s'explique par une durée plus courte des formations.

Tableau 4 : Efforts de formation dans l'industrie alimentaire par rapport aux pays voisins en 2005

Indicateurs	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Pourcentage de travailleurs qui ont suivi une formation	44%	25%	47%	28%
Pourcentage des frais de formation par rapport aux coûts totaux en personnel	1,2%	0,6%	2,1%	1,4%
Nombre moyen d'heures de formation par participant	20	19	20	36

Source : Continuous Vocational Training Survey 2005

2.4 RENDEMENT DES EFFORTS DE FORMATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

Une analyse du CCE (Tillieux, 2010) démontre que des investissements dans la formation vont de pair avec une productivité plus élevée des entreprises dans l'industrie alimentaire. Une comparaison de ce secteur, dans différents pays européens, permet de faire le lien entre la productivité et les indicateurs des efforts de formation : le pourcentage des coûts de formation en comparaison avec les coûts totaux en personnel, le pourcentage des heures de formation en comparaison avec les heures prestées et le pourcentage des travailleurs qui ont bénéficié d'une formation. Les résultats du dernier indicateur sont présentés ci-dessous.

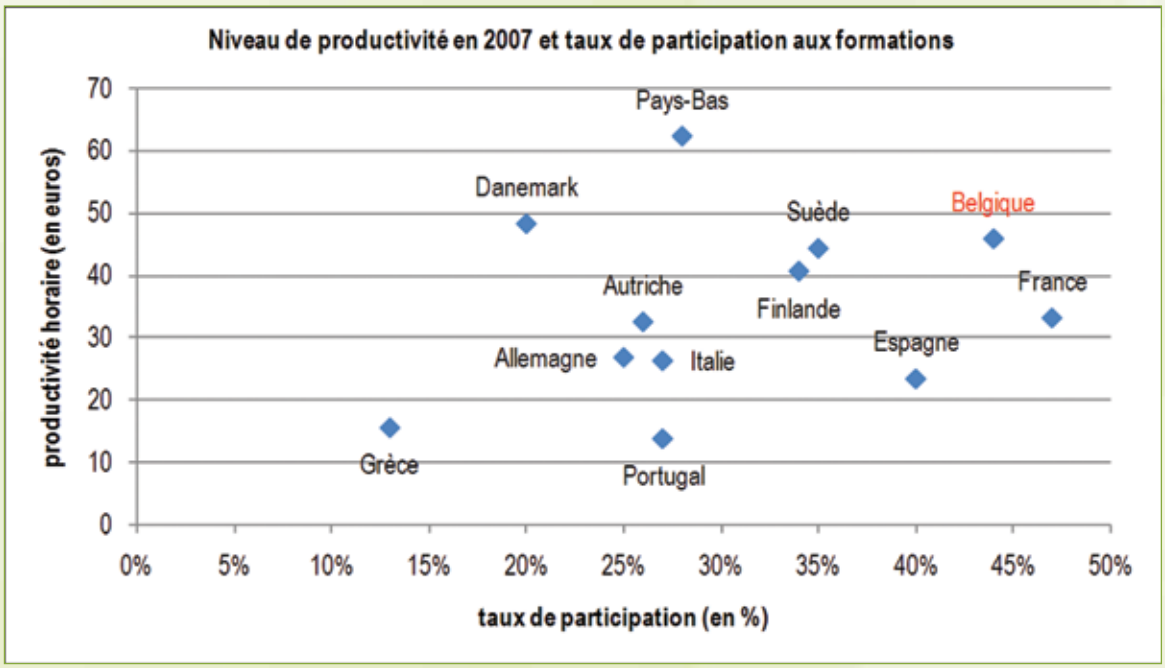

Source : CCE

2.5 NIVEAU DE QUALIFICATION DANS L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE

L'industrie alimentaire est en constante évolution. Sous la pression de l'automatisation et d'un marché très exigeant, les exigences par rapport aux travailleurs ont augmenté ces dernières années. Ainsi, le taux de

personnes faiblement scolarisées employées dans le secteur a diminué de 15% ces dix dernières années. En 2000, cette proportion de personnes faiblement scolarisées s'élevait encore à 44% contre 29% en 2010.

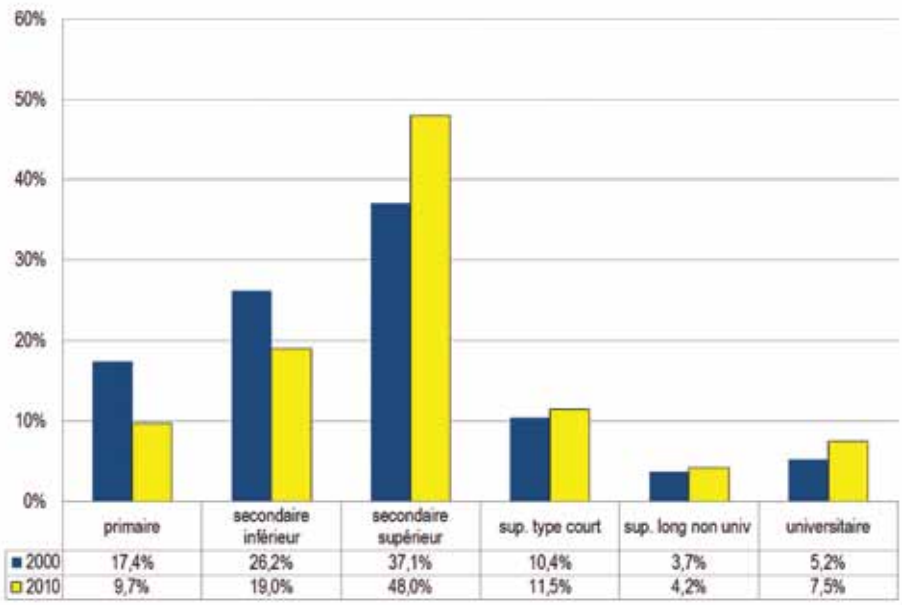

	primaire	secondaire inférieur	secondaire supérieur	sup. type court	sup. long non univ	universitaire
2000	17,4%	26,2%	37,1%	10,4%	3,7%	5,2%
2010	9,7%	19,0%	48,0%	11,5%	4,2%	7,5%

Source :Commission consultative spéciale de l'Alimentation (CCE) sur la base des enquêtes sur les forces de travail (DGSIE)

3. FORMATIONS DE L'IFP

En 2011, près de 29.554 participants ont suivi une formation IFP. Parmi ceux-ci, 27.206 appartenaient aux commissions paritaires 118 (ouvriers de l'industrie alimentaire) et 220 (employés de l'industrie alimentaire). Les autres participants proviennent de secteurs qui ont également pu faire appel à l'IFP grâce à des accords de collaboration que l'IFP a conclus avec leurs organisations intermédiaires. Ce sont surtout les intérimaires dans des entreprises alimentaires (Commission paritaire 322) et des travailleurs de la Commission paritaire nationale auxiliaire des employés 218 qui ont participé aux formations de l'IFP (respectivement 657 et 395 travailleurs). Avec une nouveauté en 2011, puisque 211 ouvriers de la Commission Paritaire 119 ont également pu prendre part aux formations IFP. En outre, 297 patrons et conjoints aidants ont aussi participé à une formation de l'IFP avec leur(s) travailleur(s).

Au total, ce sont 16.347 travailleurs différents des CP 118 et 220 qui ont suivi une formation de l'IFP en 2011, soit environ 18% de tous les travailleurs du secteur.

Les formations spécifiques au secteur alimentaire (sécurité alimentaire et qualité, technologie alimentaire), organisées ou non sur mesure pour certaines branches du secteur, sont également restées le principal segment en 2011, soit près d'un tiers de toutes les formations.

Par ailleurs, près de 328 demandeurs d'emploi ont suivi une formation de l'IFP et de ses partenaires. Près de 1.419 demandeurs d'emploi ont en outre été formés par FormAlim. Du côté de l'enseignement, 448 élèves ont suivi une filière de formation orientée vers notre secteur (environ 127 en alternance et 321 en plein exercice) et 1.672 ont suivi une formation dans une section de la boulangerie-pâtisserie.

En 2011, l'IFP a atteint un total de 850 employeurs, soit un taux de 14,8%.

Tableau 5 : Évolution couverture IFP 2006-2011

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total participants Participants CP118-220		15.338	17.532	19.904	26.464 24.164	26.950 24.851	29.554 27.206
Travailleurs CP118-220		10.628	12.167	12.843	15.394	15.136	16.347
Employeurs CP 118-220		784	809	851	1.238	1.093	850
Intérimaires				372	564	539	657
Demandeurs d'emploi	Général	367	627	593	661	1.021	328
	Via FormAlim	932	1053	1029	1670	1412	1.419
	Via Epicuris	36	24	33	14	24	60
	IBO via VDAB et PFI via Forem		495	407	409	404	350
Apprentis industriels (alternance)		130	122	111	110	120	127
Elèves (plein exercice)	Général	163	169	321	312	297	321
	Formations en boulangerie			1.635	1.583	1.504	1.672
Enseignants		66	160	472	377	464	432

3.1. QUI FAIT APPEL AUX FORMATIONS IFP ?

Ci-dessous, nous considérons plus en détail les formations de l'IFP qui ont été suivies par des travailleurs des commissions paritaires 118 et 220.

Formations dans les PME : poursuite indispensable des efforts

En 2011, l'équipe IFP a couvert 850 employeurs avec ses diverses initiatives de formation, soit 14,8% de tous les employeurs.

Tableau 6 : couverture auprès des employeurs par le biais des initiatives de formation de l'IFP

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Couverture (abs.)	770	746	784	809	851	1.238	1.093	850
Population	6.239	6.036	5.944	5.842	5.732	5.732	5.732	5.732
Couverture (%)	12,3%	12,3%	13,2%	13,8%	14,8%	21,6%	19,1%	14,8%

La couverture des PME a légèrement diminué en 2011. Cette situation est essentiellement due à une couverture inférieure des boulangers, essentiellement des très petites entreprises (TPE). Cette diminution n'est pas surprenante. En 2009 et 2010, la couverture de ce groupe a été exceptionnellement élevée grâce à la réussite des formations à l'autocontrôle (dans le cadre des nouvelles dispositions de l'époque en matière de sécurité alimentaire). La couverture reste malgré tout supérieure à la période précédente, c'est-à-dire jusqu'à 2008.

Tableau 7 : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	
							Couverture (abs.)	Population
< 10	3,7%	4,2%	4,4%	14,0%	9,8%	5,1%	223	4.392
10 - 49	27,8%	29,1%	34,1%	30,2%	33,2%	32,1%	327	1.018
50 - 99	69,1%	85,0%	92,1%	95,7%	100%	84,3%	118	140
100 et +	100%	100%	100%	100%	100%	100%	182	182
Total	13,2%	13,8%	14,8%	21,6%	19,1%	14,8%	5.732	5.732

La couverture des employeurs a été la plus importante en Flandre (16,2%), ensuite en Wallonie (13,2%) et à Bruxelles (8,2%), tout comme en 2010.

Tableau 8 : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises par région

2011	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
Flandre	16,2%	610	3.771
Wallonie	13,2%	210	1.595
Bruxelles	8,2%	30	366
Total	14,8%	850	5.732

La couverture de l'IFP varie fortement en fonction de la branche du secteur concerné. Elle dépend notamment de la taille moyenne des entreprises dans chacune de ces branches. En règle générale, plus l'entreprise est grande, plus la couverture est meilleure. D'un autre côté, l'IFP consent de nombreux efforts afin de faire correspondre au mieux ses services avec les PME. La forte augmentation de la couverture des PME à travers les années prouve que cette initiative paie.

Tableau 9 : couverture auprès des employeurs en % du sous-secteur*

Sous-secteur (selon code NACE)	Taille moyenne	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	26	23,1	123	534
15.2 Poisson et produits à base de poisson	18	21,5	9	41
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	66	54,6	63	115
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	54	49,5	10	20
15.5 Produits laitiers	44	29,9	48	162
15.6 Amidon et produits amylacés	29	35,4	20	56
15.7 Aliments pour animaux	19	29,8	46	155
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	10	10,2	460	4.497
15.81 Boulangeries	6	5,7	219	3.865
15.82 Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation	49	45,2	35	78
15.83 Fabrication de sucre	79	58,7	9	15
15.84 Chocolaterie, confiserie	25	29,7	97	326
15.85 Fabrication de pâtes alimentaires	42	24,5	7	27
15.86 Transformation du thé et du café	28	25,4	17	65
15.87 Fabrication de condiments et d'assaisonnements	33	53,8	23	43
15.88 Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques	71	38,9	7	17
15.89 Industries alimentaires n.c.a.	39	77,6	47	61
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	65	46,4	70	152
Total	15	14,8	850	5.732
Total sans les boulangers	36	33,8	631	1.867

* Pour permettre une comparaison avec les données de la population, les employeurs couverts ont été subdivisés sur la base d'une transposition des nouveaux codes NACE vers les anciens. C'était une nécessité car les données de population sont réparties de cette manière.

Succès confirmé des formations pour les intérimaires

Depuis 2008, il existe un accord de collaboration entre l'IFP et le FFI (Fonds de Formation pour les intérimaires) afin de former les intérimaires occupés dans les entreprises alimentaires. Au départ, la collaboration a connu une croissance rapide et le nombre d'inscriptions a continué à augmenter en 2011 : 657 intérimaires dans les entreprises alimentaires ont suivi une formation, essentiellement des formations spécifiques au secteur alimentaire et des formations en logistique.

Tableau 10 : portée intérimaires dans les entreprises alimentaires en fonction du statut et selon la rubrique de formation

Rubrique formation	2009		2010		2011	
	n	%	n	%	n	%
Aptitudes commerciales et financières	1	0,2%	0	0,0%	26	4,0%
Aptitudes personelles	6	1,1%	7	1,3%	19	2,9%
Informatique	13	2,3%	2	0,4%	26	4,0%
Logistique	93	16,5%	134	24,9%	135	20,5%
Langues	4	0,7%	21	3,9%	4	0,6%
Technique – Production – Maintenance	13	2,3%	23	4,3%	51	7,8%
Sécurité et bien-être au travail / Environnement	31	5,5%	18	3,3%	44	6,7%
Formations spécifiques au secteur alimentaire	403	71,5%	334	62,0%	374	56,9%
Total	564	100,0%	539	100,0%	657	100,0%

Enseignement - industrie : politique multidirectionnelle

Durant l'année scolaire 2011-2012, 127 élèves ont profité de l'apprentissage industriel dans le secteur. Du côté francophone, nous avons noté la participation de 84 élèves et du côté flamand, 43 élèves ont suivi un CAI durant l'année scolaire 2011-2012. Alors qu'en Wallonie, de nombreux jeunes sous apprentissage industriel sont âgés de plus de 18 ans, en Flandre, le groupe cible se compose principalement de jeunes mineurs. La formation de tous ces élèves est réalisée en collaboration avec 26 CEFA (centres d'éducation et de formation en alternance) en Communauté Française ou CLW's (centra voor leren en werken) en Flandre.

Tableau 11: nombre d'apprentis et d'élèves dans l'industrie alimentaire

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
En alternance	121	122	116	130	122	121	110	137	127
Plein exercice	91	133	151	163	168	321 + 1.635*	312 + 1.583*	297 + 1.504*	321 + 1.672*

* formations en boulangerie - pâtisserie

En 2011, l'IFP a poursuivi ses investissements dans l'encadrement et le soutien de certaines orientations spécifiques dans l'enseignement de plein exercice. C'est surtout l'orientation « Technicien des industries agro-alimentaires » qui a connu une couverture importante en Communauté Française. Durant l'année scolaire 2011-2012, 140 élèves issus de 8 écoles ont suivi cette formation. En outre, 148 élèves supplémentaires ont suivi une formation sectorielle en communauté française (86 en boucherie-charcuterie et 62 en chocolatier/confiseur/préparateur de glace).

En Flandre, seule une école propose à l'heure actuelle l'orientation technique « Techniques alimentaires » (2e et 3e degrés) et 25 élèves[2] étaient inscrits dans cette orientation durant l'année scolaire 2011-2012. En outre, 8 élèves[3] ont suivi la 7e année Assistant dans l'industrie alimentaire.

Enfin, de nombreux élèves ont suivi une formation en boulangerie-pâtisserie. En communauté française, on dénombrait 357 élèves inscrits au troisième degré de cette orientation durant l'année scolaire 2011-2012. En Flandre, 1.315 élèves au total ont suivi une formation de cette filière, dont 872 dans l'enseignement technique (2e, 3e degré et 7e année de spécialisation) et 443 dans l'enseignement professionnel (2e, 3e degré et 7e année de spécialisation)[4].

Tableau 12: nombre d'enseignants qui font appel à l'offre de l'IFP

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre d'enseignants	47	66	160	472	377	411	432

En 2011, des formations ont également été proposées à des enseignants tant du plein exercice que de l'alternance, qui donnent des cours dans des orientations spécifiques à l'alimentation. Au total, 451 enseignants ont suivi des sessions sur un ou plusieurs sujets suivants : sécurité alimentaire de A à Z, additifs fonctionnels, nettoyage et désinfection, allergènes, autocontrôle, etc. L'initiative « Pâtes à décor » a remporté un franc succès. Avec le soutien du réseau flamand RTC (Regionale Technologische Centra – Centres technologiques régionaux), un expert étranger a été invité afin d'animer un atelier sur ce thème pour les enseignants et les élèves (couverture : 38 enseignants et 263 élèves).

Les élèves découvrent les métiers du secteur alimentaire

En collaboration avec l'IFAPME et son réseau de centres de formation en Wallonie, l'IFP organise des stages pratiques destinés à familiariser les enfants avec quelques professions du secteur alimentaire. Les stages s'adressent aux jeunes en 5e et 6e années d'enseignement primaire et aux élèves des 1ère et 2e années de l'enseignement secondaire qui souhaitent découvrir ces métiers de manière ludique. En 2011, plus de 447 enfants ont ainsi découvert plusieurs métiers artisanaux de l'alimentation tels que boucher, boulanger, pâtissier, chocolatier, glacier ou charcutier.

2 Chiffres non vérifiés du Département Enseignement
3 Chiffres non vérifiés du Département Enseignement
4 Chiffres non vérifiés du Département Enseignement

En Flandre, l'IFP collabore avec la Beroepenhuis (Maison de l'alimentation) afin de faire découvrir le secteur aux élèves. En 2011, 233 groupes, soit 7.256 élèves au total, ont visité l'espace 'découverte' de l'industrie alimentaire dans la maison des métiers et 62 groupes, soit 1.802 élèves au total, ont suivi un atelier sectoriel.

Insertion par la formation

En 2011, 328 demandeurs d'emploi ont accompli une formation dans le cadre d'un projet destiné aux demandeurs d'emploi mis en œuvre par l'IFP et ses partenaires[5]. En 2011, 1.419 demandeurs d'emploi ont suivi une formation à FormAlim et 60 chez Epicuris, soit les deux centres de compétence en Wallonie dédicacés au secteur. Enfin, 350 demandeurs d'emploi supplémentaires ont suivi une formation professionnelle individuelle en entreprise sur base d'un contrat PFI du Forem, IBO du VDAB ou FPI de Bruxelles Formation.

Tableau 13 : nombre de demandeurs d'emploi dans des projets de formation dans l'industrie alimentaire.

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Projets de	728	367	627	593	661	1.021	328
FormAlim	1.178	932	1.053	1.029	1.670	1.412	1.419
Epicuris	9	36	24	33	14	24	60
IBO - PFI			495	407	409	404	350

Du côté wallon, l'IFP et ses partenaires ont formé 188 personnes dont 178 dans le cadre de projets classiques pour demandeurs d'emploi et 10 par le biais de projets menés en collaboration avec des agences d'intérim. Tout comme en 2010, l'IFP a surtout collaboré à cet effet avec FormAlim, Epicuris, les centres IFAPME (formation des classes moyennes) et des tiers comme les « Entreprises de formation par le travail » (EFT) et les « Missions régionales pour l'emploi » (MIRE). Dans le cadre de ces projets, l'IFP a principalement formé des assistants / opérateurs de production (101), des qualiticiens ou responsables qualité (22), des conducteurs de chariot élévateur (15), des mécaniciens d'entretien (13), des transformateurs de viande (11) des magasiniers (12) et des représentants commerciaux (2).

En Flandre, quelque 140 demandeurs d'emploi ont été formés par l'IFP et ses partenaires aux métiers de : boulanger (33), opérateur de transformation de viande (33) et assistant / opérateur de production (43) : 100 ont été formées dans le cadre de trajets de formation classiques et 40 par le biais de projets sur mesure menés en collaboration avec des agences d'intérim.

Les travailleurs qui se sont retrouvés sur le marché du travail après une restructuration ont également suivi une formation IFP. Il s'agit de 75 personnes au total, 25 en Région wallonne et 50 en Région flamande.

5 À la fois les organismes publics de l'emploi et la formation tels que le VDAB et le Forem et des organisations privées telles que Job&co ou Agora (Flandre) et diverses E.F.T. (Entreprise de Formation par le Travail Agrée) ou MIRE (Mission Régionale pour l'Emploi) en Wallonie

Entrée dans l'industrie alimentaire: les services de l'IFP

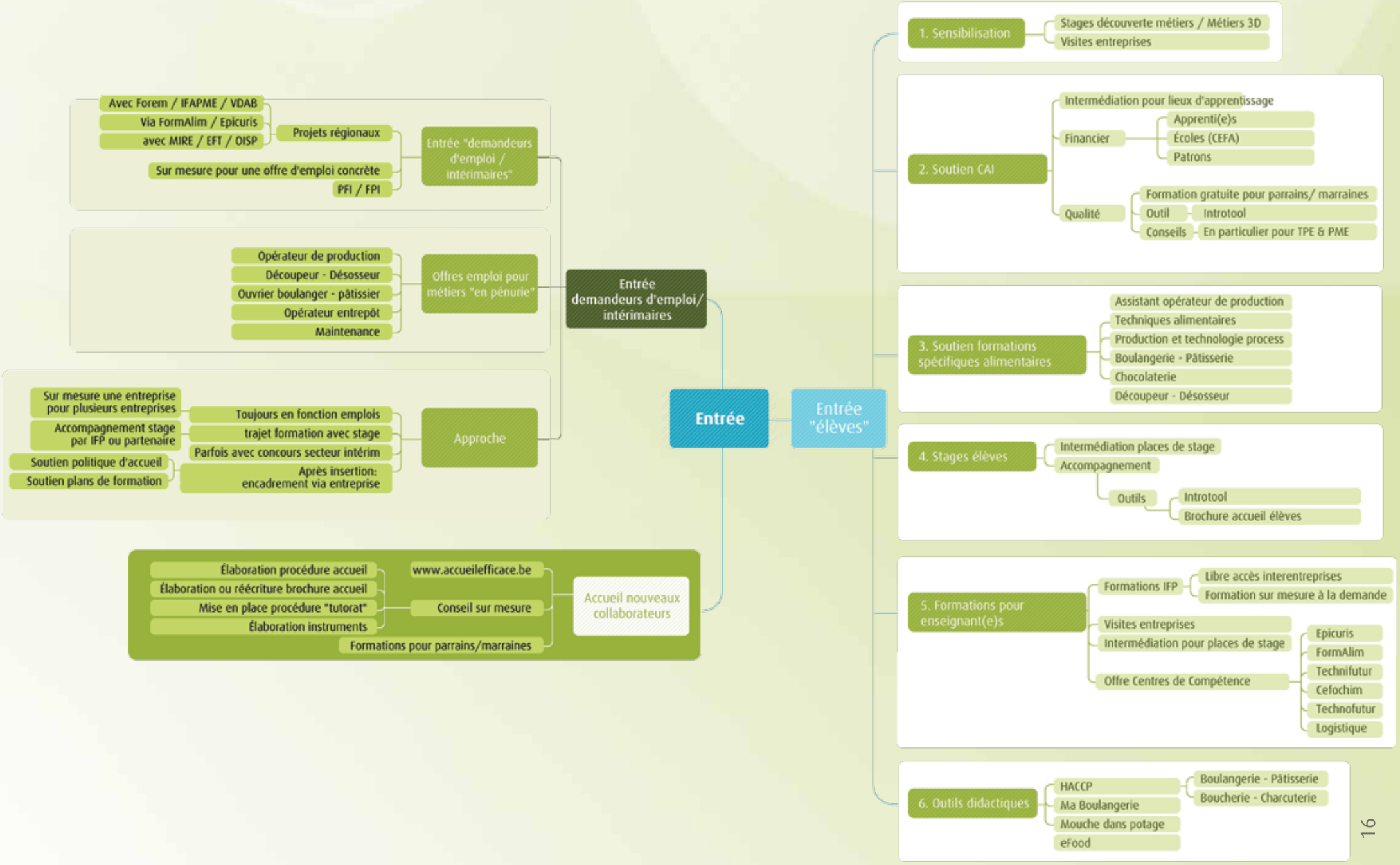

La tendance à la hausse se poursuit en 2011

En 2011, 16.347 travailleurs des commissions paritaires 118 et 220 ont suivi une ou plusieurs formations IFP. Il s'agit d'une augmentation d'environ 8% par rapport à 2010. Au total, ces travailleurs représentent 27.206 participants aux formations IFP. Ce chiffre est également en hausse de 9,5%.

Tableau 14 : nombre de participants et de travailleurs couverts par des initiatives de formation de l'IFP

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Participants	13.164	14.279	14.138	15.338	17.532	19.904	24.164	24.851	27.206
Travailleurs	9.488	8.766	10.130	10.628	12.167	12.843	15.394	15.136	16.347
Population	87.585	90.662	90.540	89.518	89.220	88.714	88.714	88.714	88.714
Couverture (%)	10,8%	9,7%	11,2%	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	18,4%

En 2011, l'IFP a couvert 18,4% de tous les travailleurs actifs dans l'industrie alimentaire belge dont la proportion la plus importante à Bruxelles : pas moins de 25,5% des travailleurs y ont été touchés (22,5% en 2010). En Wallonie, l'IFP a couvert 17,4% des travailleurs (contre 13,8% en 2010) et 18,3% en Flandre (contre 17,8% en 2010).

Tableau 15 : couverture des travailleurs en % du nombre de travailleurs par région

		2011	
	2011	Couverture (abs.)	Population
Flandre	11.609	18,3%	63.394
Wallonie	3.675	17,4%	21.144
Bruxelles	1.063	25,5%	4.176
Total	27.206	18,4%	88.714

En 2011, l'IFP a touché proportionnellement un peu plus d'employés que d'ouvriers : 20% de tous les employés ont été couverts, contre 18% de tous les ouvriers.

Tableau 16 : couverture des travailleurs par année et par statut en % du nombre de travailleurs

Statut	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Travailleurs	
Ouvrier	11,3%	13,3%	14,2%	17,0%	17,1%	17,6%	10.096	59.050
Employé	13,1%	14,3%	15,0%	18,0%	17,0%	20,0%	5.040	29.664
Total	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	18,4%	15.136	88.714

Dans le secteur, l'IFP a atteint davantage d'hommes que de femmes : 21,5% des hommes contre 13,2% des femmes.

Tableau 17 : couverture travailleurs en fonction du genre, en % du nombre de travailleurs

Genre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Travailleurs	Population
Femme	8,9%	10,0%	10,4%	13,4%	11,5 %	13,2 %	4.271	32.458
Homme	13,6%	15,7%	16,8%	19,4%	20,3 %	21,5 %	12.076	56.256
Total	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1 %	18,4 %	16.347	88.714

La couverture continue à différer considérablement selon le niveau de formation. Plus le niveau de formation est bas, plus la couverture est faible.

Tableau 18 : couverture des travailleurs selon le dernier diplôme obtenu, en % du nombre de travailleurs

Dernier diplôme obtenu	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Travailleurs	Population
Enseignement primaire	4,4%	6,8%	9,0%	9,5%	10,1%	9,1%	1.057	10.427
CESI[4]	11,3%	14,3%	13,7%	14,2%	14,7%	14,4%	2.678	18.185
CESS[5]	11,9%	13,5%	14,0%	18,0%	17,8%	19,0%	7.118	40.061
Bachelier	15,1%	15,3%	16,9%	21,1%	19,2%	22,9%	2.232	11.614
Master	21,1%	19,3%	22,0%	25,4%	24,3%	26,0%	2.051	8.427
Total	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	18,4%	15.136	88.714

Entre 13% et 23% de tous les travailleurs issus de toutes les catégories d'âge ont suivi une formation IFP. On note un nombre élevé de personnes de plus de 45 ans, à savoir 23%.

Tableau 19 : couverture des travailleurs par catégorie d'âge, en % du nombre de travailleurs

Age	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Travailleurs	Population
< 30 ans	10,0%	12,7%	12,1%	12,5%	12,0%	13,2%	2.655	22.151
30 - 44 ans	13,4%	14,4%	15,7%	18,8%	17,9%	18,6%	7.344	41.030
45 ans + et	11,2%	13,1%	14,7%	19,2%	20,1%	22,7%	5.137	25.533
Total	11,9%	13,6%	14,5%	17,4%	17,1%	18,4%	15.136	88.714

Formations sectorielles : la priorité de l'IFP

Pour ce qui est du contenu, les formations sectorielles spécifiques, telle que la qualité et la sécurité alimentaire, sont encore et toujours les thèmes les plus plébiscités avec une proportion de 31,5%. Les formations relatives à la sécurité au travail et à l'environnement continuent à être très prisées et représentent 18,7% de toutes les formations. Par ordre d'importance, on trouve ensuite les rubriques de formation suivantes : communication et gestion d'équipe (13,4%), langues (12,8%), logistique (9,6%), informatique (7,0%), technique, production et maintenance (5,2%) et aptitudes commerciales et financières (1,9%).

Tableau 20 : nombre de participants en fonction de la rubrique de formation

Rubrique formation	2011	
Aptitudes administratives et commerciales	529	1,9%
Aptitudes personelles	3.633	13,4%
Informatique	1.892	7,0%
Logistique	2.607	9,6%
Formations spécifiques au secteur (HACCP, hygiène, qualité, formations sous-sectorielles,	8.567	31,5%
Langues	3.477	12,8%
Technique – Production - Maintenance	1.410	5,2%
Sécurité et bien-être au travail / Environnement	5.091	18,7%
TOTAL	27.206	100,0%

Notre analyse montre, année après année, que nous parvenons à toucher davantage de PME par nos formations sectorielles ; c'est également le cas en 2011. Ces formations représentent un pourcentage important essentiellement dans les entreprises comptant moins de 10 travailleurs, à savoir 83%. En outre, les formations en logistique et en technique gagnent du terrain auprès des entreprises plus petites (chacune 6,1%). Outre les formations sectorielles, les formations relatives à la sécurité au travail et à l'environnement continuent à être très prisées dans les PME plus grandes. De plus, les formations en logistique dans les entreprises de 10 à 49 travailleurs sont très demandées, tout comme les formations en langues dans les entreprises de 50 à 99 travailleurs. Dans les (plus) grandes entreprises, toutes les formations sont demandées.

Répartition des participants en 2011 selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

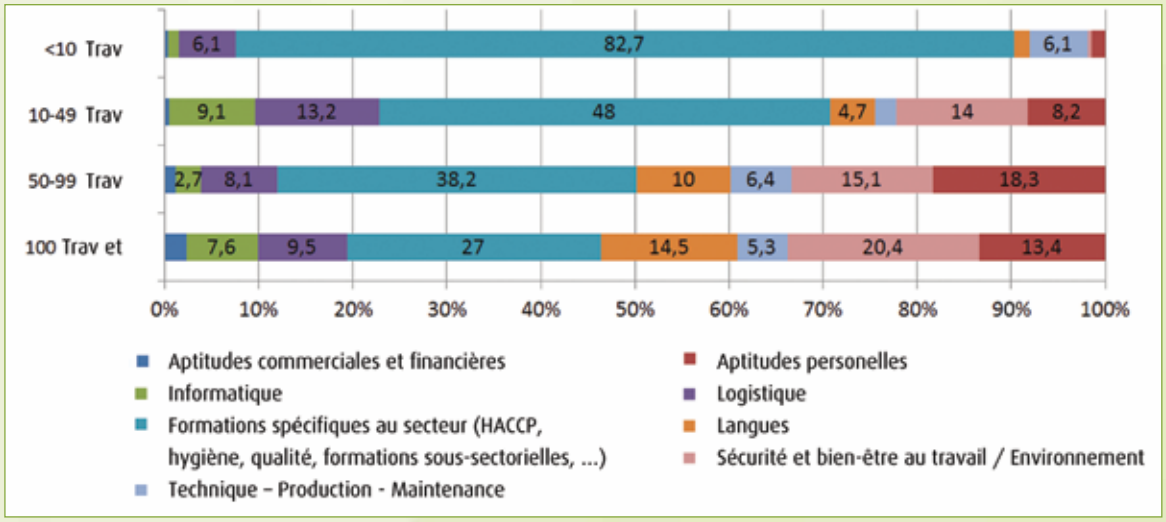

4. INFORMATION, CONSEILS ET DÉVELOPPEMENT D'OUTILS

L'organisation et le soutien financier aux formations sont également restés les principales missions de l'IFP en 2011. Mais apprendre, c'est plus que simplement former. C'est la raison pour laquelle l'IFP stimule également la gestion et le développement des compétences dans les entreprises du secteur alimentaire par toutes sortes d'actions : visites d'entreprise, réseautage, conseil sur mesures, outils de support, etc.

Information : visites d'entreprise et réseautage par le biais de plateformes

En 2011, les conseillers IFP ont réalisé quelque 457 visites en entreprise auprès d'environ 272 entreprises. Le réseautage s'est également poursuivi sur une base régionale : 148 entreprises ont pris part à 25 plateformes différentes.

Tableau 21 : Aperçu contacts professionnels dans le cadre de la mission de conseils

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Visites d'entreprise	547	612	413	419	459	457
Entreprises individuelles	292	291	221	240	274	272
Participants plateformes	164	251	391	295	248	148

En 2011, 15 plateformes ont été organisées en Wallonie et ont réuni quelque 76 entreprises participantes. En Flandre, il s'agit de 10 sessions collectives pour près de 72 entreprises au total.

Conseils aux entreprises

En collaboration avec divers partenaires, l'IFP soutient les entreprises alimentaires lors de l'élaboration de leurs plans de formation et du développement d'instruments permettant d'organiser de manière qualitative l'apprentissage sur le lieu de travail. Des entreprises alimentaires sont en outre assistées dans l'établissement d'un dossier pour le fonds de l'expérience professionnelle ou, spécifiquement en Flandre, dans la mise en place de plans de diversité. De plus, l'IFP prévoit un service en cas de restructuration.

Pour toutes ces actions et ces plans, l'IFP fournit même une aide financière ou des conseils gratuits sur toutes sortes de mesures de soutien financier complémentaires qui peuvent renforcer davantage les actions.

En 2011, 39 entreprises ont fait appel aux services de l'IFP pour des dossiers relatifs à des plans de formation et d'amélioration de l'apprentissage sur le lieu de travail. En comparaison avec 2010, cela représente une légère diminution de l'utilisation de ces services. Cette évolution s'explique par une adaptation des conditions dont les PME peuvent bénéficier. Celles-ci font (provisoirement?) moins appel à ce type d'accompagnement.

Tableau 22 : Aperçu des activités liées au service conseils

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Plans de formation	29	92	85	100	96	39
Apprentissage sur le lieu de travail	25					
Plans de diversité	27	18	31	32	35	30
Fonds de l'Expérience professionnelle		8	14	19	20	16
Accompagnements restructurations	4	13	12	9	18	20

Conseil aux entreprises: les services de l'IFP

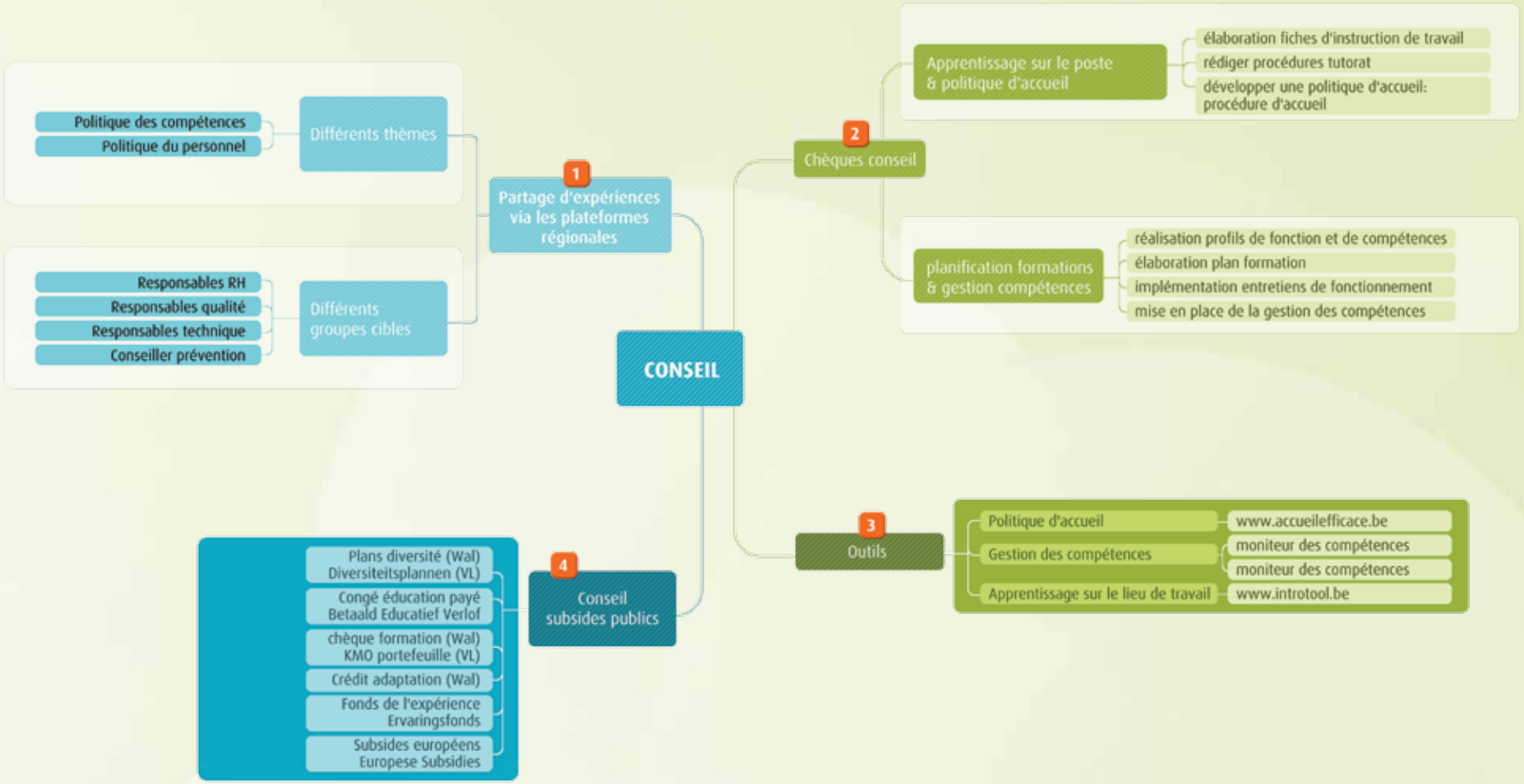

Renouvellement

Accord sectoriel 2011-2012 : nouveaux défis et nouvelles opportunités

Dans la nouvelle CCT 2011-2012, les partenaires sociaux du secteur alimentaire ont renforcé leurs engagements en matière de formation et d'une politique durable du personnel :

- renforcement des objectifs en matière d'efforts de formation (voir point 2.1) ;
- concertation dans toutes les entreprises alimentaires sur un plan de formation et sur la politique d'accueil, au sein du conseil d'entreprise (ou, à défaut, avec la délégation syndicale) ;
- attention particulière pour la diversité et l'âge.

L'IFP est mandatée pour soutenir les entreprises alimentaires dans la réalisation de ces engagements. Ce soutien a démarré en 2011, plus spécifiquement en ce qui concerne la politique d'accueil.

Le site www.accueilefficace.be, un instrument gratuit en ligne qui soutient les entreprises dans trois aspects de leur politique d'accueil a été lancé durant l'automne 2011 :

- Législation : quelles sont les obligations de l'employeur lors de l'accueil de nouveaux travailleurs et d'intérimaires.
- Encadrement approfondi et soutien pratique lors de l'élaboration d'une politique d'accueil : sous la forme de check-lists, d'exemples, d'outils pratiques, de témoignages d'entreprises alimentaires, etc.
- Comment associez-vous votre politique du personnel avec votre politique d'accueil ?

L'approche pratique du site internet permet aux entreprises de démarrer directement avec le matériel proposé. Si les PME du secteur n'y parviennent pas, elles peuvent faire appel à l'IFP et à ses partenaires pour bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement.

L'IFP organise en outre des formations supplémentaires au tutorat pour les parrains et les marraines qui accompagnent les nouveaux engagés sur le lieu de travail. Ces formations permettent de professionnaliser plus avant le parrainage dans les entreprises alimentaires.

Les initiatives de l'IFP pour les boulangers se poursuivent avec succès

En 2011 également, des initiatives spécifiques ont été organisées en faveur des boulangers. Ces initiatives de l'IFP en faveur des boulangers peuvent être consultées sur le site http://boulangers.ipv-ifp.be/ .

Le principal succès engrangé en 2011 fut le lancement du 'Manuel pour le boulanger(-pâtissier)' dont près de 2.500 exemplaires ont été écoulés. Ce manuel est un ouvrage de référence pour les (futurs) boulangers(-pâtissiers) présentant des informations essentielles sur les matières premières, sur les préparations, sur les processus de cuisson, sur la sécurité alimentaire, etc. ainsi que de nouvelles recettes et des idées créatives illustrées par plus de 3.000 photos. Le manuel a été créé grâce à une collaboration intense entre les enseignants des différentes formations en boulangerie - pâtisserie en Flandre et l'IFP. Désormais, 90% des écoles utilisent ce manuel.

Les formations en technologie alimentaire en hausse

Pour la troisième année de rang, l'IFP a fait la promotion des formations en technologie alimentaire auprès d'entreprises alimentaires. Ces formations se rapportent au produit (dérivés laitiers, qualité blé et farine, aliments pour bétail, chocolat, etc.), au processus (le processus de brassage, pâtisserie, emballage des denrées alimentaires, etc.) ou aux principes (filtration par membrane, distillation, etc.) de la production d'aliments. Les formations s'adressent aux nouveaux venus dans le secteur, mais également à une série de collaborateurs hautement qualifiés (p.ex. laborantins) qui souhaitent acquérir une connaissance plus approfondie d'une application, d'un processus donné, etc.

Durant cette année, l'IFP a poursuivi ses contacts vers les entreprises et leur fédération respective ce qui a permis d'intéresser toujours plus de sociétés alimentaires à investir dans le développement des compétences des travailleurs dans le domaine de la « Technologie Alimentaire ». C'est surtout l'approche verticale, donc par branches d'activités (brasserie, laiterie, chocolaterie ...), qui a permis de développer différentes actions de formation assez ciblées et spécifiques et qui a ainsi fait également évoluer les formations initiales pour d'autres branches. Globalement, plus de 65% des entreprises touchées par les formations en « Technologie Alimentaire » furent des TPE ou PME.

Autres faits essentiels

L'accord sectoriel 2011-2012 a donné une impulsion supplémentaire afin d'informer à la fois les employeurs et les délégués syndicaux sur l'IFP et sur son fonctionnement. Les thèmes suivants ont été abordés dans une série de sessions interactives : formation et politique de formation, accueil de nouveaux collaborateurs, diversité.

La collaboration avec la CP 119 a été mise sur les rails. En 2011, les ouvriers appartenant à cette commission paritaire ont d'ores et déjà suivi 221 formations, essentiellement des formations en sécurité alimentaire, en qualité et en logistique.

Ces initiatives prendront encore plus d'ampleur en 2012.

5.1 LES MOYENS FINANCIERS DE L'IFP

Chaque année, après le contrôle des réviseurs, le rapport annuel financier est approuvé par l'assemblée générale qui se réunit en juin. Les résultats financiers pour 2011 se présentent comme suit :

I.	Produits d'exploitation (marge brute)	2.314.898
II.	Charges d'exploitationn	2.096.979
III.	Profit/perte d'exploitation	217.919
IV.	Produits financiers	120.568
V.	Charges financières	66.269
VI.	Profits/pertes courants, avant impôts	272.218
VII.	Produits exceptionnels	-
VIII.	Charges exceptionnelles	-
IX.	Bénéfice/perte de l'exercice	272.218
X.		

La majeure partie de nos recettes (82%) provient des cotisations prévues par CCT. Les subsides (12%) représentent notre deuxième source de rentrées.

Au niveau des frais de formation, ce sont les dépenses liées à la formation des travailleurs qui représentent le plus gros poste (29% pour les formations interentreprises et 33% pour les formations sur mesure), suivies par les formations pour les demandeurs d'emploi (13%) et les dépenses pour le soutien des formations pour les apprentis et les enseignants (10%). Pour le reste, 3% ont été consacrés aux activités liées au service conseil de l'IFP.

6. L'ÉQUIPE DE L'IFP

Nos conseillers formation et nos gestionnaires de dossier sont quotidiennement en contact direct avec les entreprises de l'industrie alimentaire. Ceux-ci font équipe avec les conseillers en recherche et développement, le secrétariat et la comptabilité, ainsi que l'équipe de coordination pour donner corps à la politique de formation mise en œuvre dans les entreprises alimentaires.

Alexandra Valsami	Gestionnaire de dossier
Benoît Dutat	Conseiller formation
Daniëlle Verlaet	Conseiller formation
Dirk Veekhoven	Gestionnaire de dossier
Ellen Fels	Communication et promotion
Els Mertens	Conseiller formation
Els Van Dijck	Accueil et secrétariat jusqu'au 5/2011
Frédéric Baugniet	Conseiller formation et R&D
Guido Devillé	Conseiller formations boulangerie
Henk Dejonckheere	Directeur
Herbert Matthys	Conseiller formation
Inge Treuttens	Gestionnaire de dossier
Ingrid Snel	Conseiller enseignement & formation
Jean-Denis Hennebert	Conseiller formation et R&D
Karl Meuris	Conseiller formation
Laila Boudchiche	Comptable
Laurent Gall	Coordinateur formations
Lieve Ruelens	Conseiller recherche & développement
Michel Delveaux	Conseiller formation
Meryem Bencheick	Gestionnaire de dossier
Mik Gadeyne	Coordinateur administratif
Nadine De Mot	Accueil et secrétariat à partir du 8/2011
Nomiki Macrillo	Gestionnaire de dossier
Pascal Cools	Conseiller formation
Sandrine Hamouch	Collaborateur administratif
Sara Borremans	Gestionnaire de dossier
Sofie Wydoodt	Gestionnaire base de données/ promotion
Tom De Cock	Conseiller formation
Véronique D'hert	Conseiller formation & enseignement
Véronique Vellemans	Gestionnaire de dossier
Maxime Schwilden	Stagiaire année scolaire 2010-2011
Deborah Vanden Broucke	Stagiaire année scolaire 2011-2012
Stiene Bras, Amandine Delbart, Maxence Cools, Lana Cox, Sarah Guchez, Joeri Meskens, Miel Dejonckheere, Vreni Cox	Renfort d'étudiants jobistes durant les vacances pour la numérisation des archives

L'IFP est géré par les partenaires sociaux de l'industrie alimentaire. La composition des organes de gestion en 2011 était la suivante :

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2011			
Ouvriers IFP		**Employés IFP**	
Pour les employeurs	Pour les travailleurs	Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :
Manou DOUTREPONT	Tangui CORNU	Olivier GHENNE	Bruno BAUDSON
Christophe DESLOOVERE	Louis DE PRINS	Claire BOSCH	Koen DEWINTER
Bruno KUYLEN	Alain DETEMMERMAN	Manou DOUTREPONT	Piet FOULON
Yves CROIX	Koen DEWINTER	Anne REUL	Anita VAN HOOF
Ivo VERHAERT	Bart VANNETELBOSCH	Annie VANHOUTTE	Frank LINGIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011			
Ouvriers IFP		**Employés IFP**	
Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :	Pour les employeurs :	Pour les travailleurs :
Marie-France ANSIEAUX	Christian BOUCHAT	Olivier GHENNE	Bruno BAUDSON
Claire BOSCH	Tangui CORNU	Claire BOSCH	Jean-Pierre BONINSEGNA
Manou DOUTREPONT	Alain DETEMMERMAN	Brigitte BRESART	Koen DEWINTER
Christophe DESLOOVERE	Serge DEMEUSE	Françoise BAYART	Marc SPARMONT
Bruno KUYLEN	Louis DE PRINS	Manou DOUTREPONT	Jean-Raymond DEMPTINE
Greet MOERMAN	Frans DIRIX	Anne REUL	Piet FOULON
Henri PLESSERS	Koen DEWINTER	Greet MOERMAN	Anita VAN HOOF
Anne REUL	Charlotte HAUTEKEUR	Fabrice CLAVIE	Paul HEYKANTS
Bart TUYLS	Chris VAN BEVER	Marie-France ANSIEAUX	Frank LINGIER
Yves CROIX	Bart VANNETELBOSCH	Rodolf ROELANT	Karin SCHAERLAEKENS
Ivo VERHAERT	Philippe YERNA	Annie VANHOUTTE	Claude ROUFOSSE

7. ANNEXES

7.1. ANNEXE 1. L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE EN QUESTION

L'IFP est le centre de formation de l'industrie alimentaire, et plus particulièrement des commissions paritaires 118 (ouvriers) et 220 (employés). L'industrie alimentaire occupe près de 90.000 travailleurs qui transforment des matières premières provenant de l'agriculture et de la pêche en produits alimentaires destinés à l'homme et à l'animal. Le champ d'action de l'IFP comprend donc une grande diversité de sous-secteurs tels que les biscuiteries, les brasseries et les producteurs de boissons rafraîchissantes, le secteur des produits laitiers ou encore l'industrie de transformation de la viande. Les établissements HoReCa, de même que ceux de la petite ou grande distribution, ne font donc pas partie au départ du champ d'activité de l'IFP.

Etant donné que l'industrie alimentaire représente des branches très diverses aux activités pour le moins hétérogènes, ce secteur est bien souvent dénué d'une identité claire et précise. L'importance du secteur est souvent sous-estimée dans l'industrie belge. Pourtant, l'industrie alimentaire est le deuxième employeur le plus important en Belgique. De plus, l'emploi y reste relativement stable, ce dont peu de secteurs industriels peuvent se prévaloir[6].

Tableau a : les différentes branches de l'industrie alimentaire classées en fonction du taux d'emploi.

Branche	Emploi 2007
Pain, pâtisserie, biscottes et biscuits	29,60%
Abattoirs et viandes	15,80%
Cacao, chocolat, confiserie	9,30%
Transformation et conservation des fruits et légumes	8,60%
Produits laitiers	8,10%
Brasseries et malteries	6,20%
Eaux et boissons rafraîchissantes	4,60%
Aliments pour bétail	3,30%
Industrie céréalière, pâtes alimentaires	3,10%
Industrie sucrière	1,30%
Huiles et graisses animales et végétales	1,20%
Autres	9,00%
Total	100,00% (88.714)

Un point important requérant une attention particulière de l'IFP concerne la forte présence de PME dans le secteur alimentaire.

Tableau b : l'industrie alimentaire en fonction de la taille de l'entreprise en 2007.

Nombre de travailleurs par employeur	Nombre d'entreprises	% entreprises	Nombre de travailleurs	% travailleurs
< 10	4.392	76,62%	14.658	16,52%
10 - 49	1.018	17,76%	21.337	24,05%
50 - 99	140	2,44%	9.886	11,14%
100 en +	182	3,18%	42.834	48,28%
Total	5.732	100,00%	88.715	100%

6 Toutes les données chiffrées du présent chapitre ont été fournies par le Conseil Central de l'Economie (CCE), avec nos remerciements à M. J.-P. Tillieux. Il s'agit des données de l'année 2007. Des données plus récentes n'étaient pas encore disponibles lors de la rédaction du présent rapport annuel.

La proportion ouvriers/employés au sein du secteur correspond à environ deux tiers/un tiers. Il en va de même pour le rapport hommes/femmes.

Tableau c : les travailleurs de l'industrie alimentaire en fonction du statut et du sexe.

	Ouvrier	Employé	TOTAL	
Homme	43.546	12.710	56.256	63,41%
Femme	15.504	16.954	32.458	36,59%
Total	59.050	29.664	88.714	
	66,56%	33,44%		100%

L'industrie alimentaire procure du travail à près de 29.000 personnes peu qualifiées (jusqu'au niveau secondaire inférieur inclus). Ce chiffre représente 32 % des travailleurs du secteur. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que dans d'autres secteurs industriels.

Tableau d : répartition des travailleurs de l'industrie alimentaire (2007) selon le niveau d'études.

Niveau d'études	Nombre de travailleurs	Pourcentage
Enseignement primaire	10.427	11,8%
Enseignement secondaire inférieur	18.185	20,5%
Enseignement secondaire supérieur	40.061	45,2%
Enseignement supérieur de type court	11.614	13,1%
Enseignement supérieur de type long	3.242	3,7%
Enseignement de niveau universitaire	5.184	5,8%
Total	88.713	100,0%

Près des trois quarts des travailleurs de l'industrie alimentaire sont âgés de moins de 45 ans.

Tableau e : répartition des travailleurs de l'industrie alimentaire selon l'âge.

Age	Nombre de travailleurs	Pourcentage
< 30 ans	22.151	25,0%
30 - 44 ans	41.029	46,2%
≥ 45 ans	25.533	28,8%
Total	88.713	100,0%

7.2. ANNEXE 2 : LES FORMATIONS IFP SELON LA RÉGION

La répartition régionale des employeurs et de l'emploi en 2007 est reproduite schématiquement dans l'aperçu suivant :

	Nombre d'employeurs	%	Nombre de travailleurs	%	Emploi moyen
Flandre	3.771	65,8%	63.394	71,5%	16,8
Wallonie	1.595	27,8%	21.144	23,8%	13,3
Bruxelles	366	6,4%	4.176	4,7%	11,4
Total	5.732	100,0%	88.714	100,0%	15,5

Source : CCE, avec nos remerciements à M. J.-P. Tillieux

Annexe 2a : Flandre

Tableau f - Fl: couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise en Flandre

	2010	2011	2011	
			Bereik (abs.)	Populatie
< 10 trav.	11,2%	5,2%	148	2.822
10-49 trav.	35,1%	34,5%	244	707
50-99 trav.	100,0%	77,8%	84	108
100 et + trav.	100,0%	100,0%	134	134
Total	21,4%	16,2%	610	3.771

Tableau g-Fl : couverture employeurs en % du sous-secteur en Flandre

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	25,3%	97	383
15.2 Poisson et produits à base de poisson	25,0%	7	28
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	58,5%	48	82
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	50,0%	8	16
15.5 Produits laitiers	29,8%	28	94
15.6 Amidon et produits amylacés	37,0%	17	46
15.7 Aliments pour animaux	32,3%	43	133
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	11,0%	319	2.894
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	46,3%	44	95
Total	16,2%	610	3.771
Total sans les boulangers	37,4%	486	1.298

Tableau h-Fl : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut en Flandre

Statut	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Ouvrier	18,0%	17,9%	7.503	41.844
Employé	17,4%	19,1%	4.106	21.550
Total	17,8%	18,3%	11.609	63.394

Tableau i-Vl : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre en Flandre

Genre	Couverture de l'IFP en 2009	Couverture de l'IFP en 2010	Travailleurs	Population
Femme	12,0%	13,4%	3.184	23.758
Homme	21,3%	21,3%	8.425	39.636
Total	17,8%	18,3%	11.609	63.394

Répartitions des participants en 2011 en Flandre selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

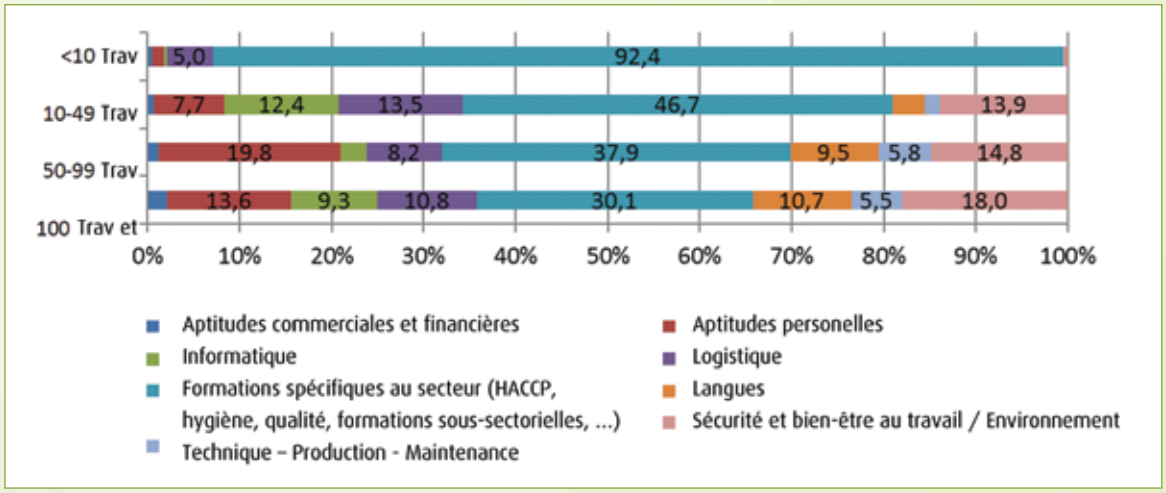

Annexe 2b : Wallonie

Tableau f-Wal : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise en Wallonie

	2010	2011	2011	
			Bereik (abs.)	Populatie
< 10 trav.	8,7%	5,6%	71	1.279
10-49 trav.	31,6%	30,0%	76	253
50-99 trav.	100,0%	100,0%	24	24
100 et + trav.	100,0%	100,0%	39	39
Total	15,9%	13,2%	210	1.595

Tableau g-Wal : couverture employeurs en % du sous-secteur en Wallonie

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	18,3%	23	126
15.2 Poisson et produits à base de poisson	15,4%	2	13
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	53,6%	15	28
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	50,0%	2	4
15.5 Produits laitiers	31,6%	18	57
15.6 Amidon et produits amylacés	25,0%	2	8
15.7 Aliments pour animaux	9,1%	2	22
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	9,5%	122	1.283
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	42,6%	23	54
Total	13,2%	210	1.595
Total sans les boulangers	30,5%	136	446

Tableau h-Wal : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut en Wallonie

Statut	Couverture de l'IFP en 2010	Couverture de l'IFP en 2011	Travailleurs	Population
Ouvrier	14,2%	17,4%	2.546	14.673
Employé	13,1%	17,4%	1.129	6.471
Total	13,8%	17,4%	3.675	21.144

Tableau i-Wal : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre en Wallonie

Genre	Couverture de l'IFP en 2010	Couverture de l'IFP en 2011	Travailleurs	Population
Femme	7,8%	10,5%	740	7.070
Homme	16,9%	20,9%	2.935	14.074
Total	13,8%	17;4%	3.675	21.144

Répartitions des participants en 2011 en Wallonie selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

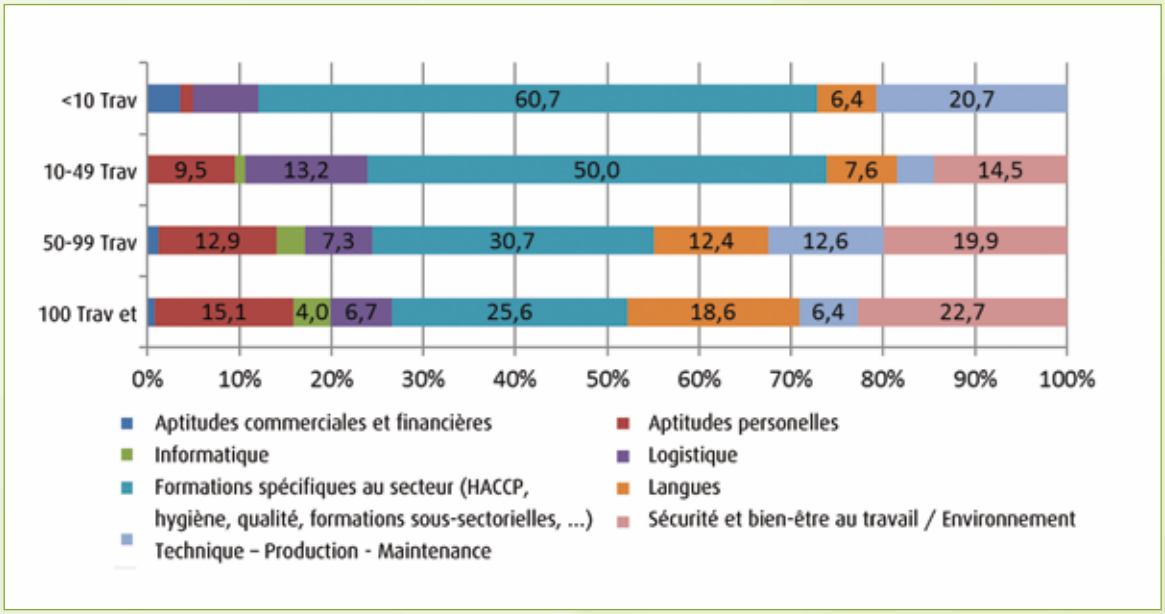

Annexe 2c : Bruxelles

Tableau f-Bru : couverture auprès des employeurs en % du nombre d'entreprises selon la taille de l'entreprise à Bruxelles

	2010	2011	2011	
			Couverture (abs.)	Population
< 10 trav.	1,4%	1,4%	4	291
10-49 trav.	19,0%	15,5%	9	58
50-99 trav.	100%	100%	8	8
100 et + trav	100%	100%	9	9
Total	8,7%	8,2%	30	366

Tableau g-Bru : couverture employeurs en % du sous-secteur à Bruxelles

Sous-secteur (selon code NACE)	Couverture (%)	Couverture (abs.)	Population
15.1 Viande et produits de viande (abattoirs inclus)	12,0%	3	25
15.2 Poisson et produits à base de poisson	0,0%	0	0
15.3 Transformation et conservation des fruits et légumes	0,0%	0	5
15.4 Huiles et graisses animales et végétales	0,0%	0	0
15.5 Produits laitiers	27,3%	3	11
15.6 Amidon et produits amylacés	50,0%	1	2
15.7 Aliments pour animaux	0,0%	0	0
15.8 Autres produits alimentaires (entre autres : pain, pâtisserie, biscuits, céréales et pâtes alimentaires, cacao, sucre, ...)	6,3%	20	320
15.9 Boissons (brasseries, eau, limonades, ...)	100%	3	3
Total	8,2%	30	366
Total sans les boulangers	18,3%	23	126

Tableau h-Bru : répartition de la portée en % des travailleurs selon le statut à Bruxelles

Statut	Couverture de l'IFP en 2010	Couverture de l'IFP en 2011	Travailleurs	Population
Ouvrier	19,1%	14,3%	362	2.533
Employé	27,5%	42,7%	701	1.643
Total	22,4%	25,5%	1.063	4.176

Tableau i-Bru : répartition en % des travailleurs touchés en fonction du genre à Bruxelles

Genre	Couverture de l'IFP en 2010	Couverture de l'IFP en 2011	Travailleurs	Population
Femme	21,5%	21,3%	347	1.630
Homme	23,1%	28,1%	716	2.546
Total	22,4%	25,5%	1.063	4.176

Répartitions des participants en 2011 à Bruxelles selon la rubrique de formation et la taille de leur employeur

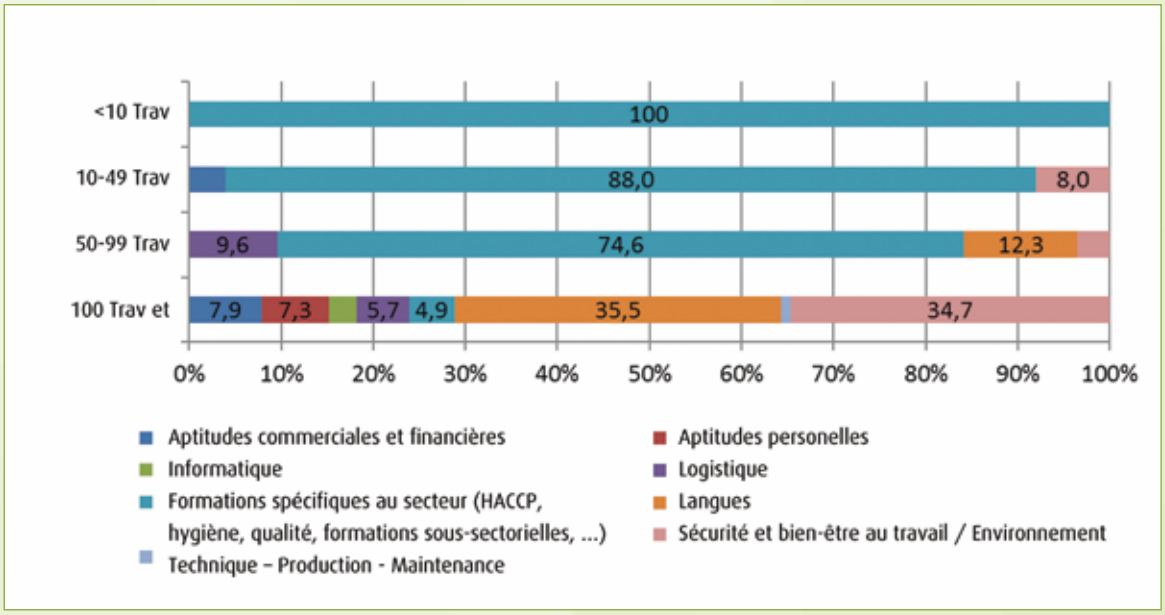

7.3. ANNEXE 3. TABLEAU CHIFFRÉ FONCTIONNEMENT IFP 2010 (SELON LA RECOMMANDATION DU C.N.T. N° 16)

Activités de formation		Travailleurs[2]	Demandeurs d'emploi[1]	Formation en alternance	Elèves de l'enseignement secondaire de plein exercice	Nombre total de travailleurs de la commission paritaire
Nombre de personnes	professions critiques[1]	16.347	328[3]	127		88.714
Genre	nombre de femmes	26,1%				32.458
Niveau d'études	< ESS	21,8%		127		
	ESS	46,5%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
	> ESS	29,7%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
Nationalité	belge					
	Européenne					
	autres					
Age	< 30 ans	17,9%		127		
	30 à 44 ans	46,7%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
	45 ans et >	35,4%		ne s'applique pas	ne s'applique pas	
Nombre d'heures de formation		197.521		1 ou 2 année(s) scolaire(s)		0,50%[4]

1: Les chiffres relatifs à l'emploi dans les fonctions critiques ou les autres fonctions n'existent pas au niveau sectoriel. Les demandeurs d'emploi ont donc été répertoriés dans les fonctions critiques.

2: Données sur les participants individuels : Le nombre de participants est supérieur étant donné que certains travailleurs ont suivi plus d'une formation ou d'un module de formation.

3: 328 demandeurs d'emploi dans toute la Belgique, dont près de 190 côté francophone.

4: Chiffres 2010 basés sur le bilan social.

7.4. ANNEXE 4. L'IFP ET LES ACCORDS SECTORIELS EN MATIÈRE DE FORMATION.

Les partenaires sociaux du secteur alimentaire ont conclu les accords généraux suivants concernant la formation de leurs ouvriers et employés pendant la période 2011-2012 :

L'employeur est tenu d'organiser un volume de formations professionnelles pour les ouvriers équivalant sur une base annuelle à 1,1%% du volume total du temps de travail presté de l'ensemble des ouvriers de l'entreprise.
Le taux de participation des ouvriers (en 2011) et des employés (annuellement) doit en outre augmenter de 5 points.
La cotisation de l'employeur pour l'organisation de la formation par le biais de l'IFP en 2011 s'élevait à 0,20% de la masse salariale à la fois pour les ouvriers et les employés. À partir du 1er janvier 2012, la cotisation de l'employeur par ouvrier a été fixée à 0,30% de la masse salariale.

Pour les groupes à risques, il a été spécifiquement convenu :

Pendant les années 2011-2012, l'IFP affectera 0,15% des salaires bruts à la formation des travailleurs et des demandeurs d'emploi issus de groupes à risque.

Sont considérés comme groupes à risques :

- Les chômeurs en général et les chômeurs de moins de 30 ans en particulier
- Les travailleurs peu qualifiés
- Les travailleurs de plus de 50 ans
- Les travailleurs menacés par une restructuration, un licenciement collectif ou une fermeture de l'entreprise qui les occupe
- Les travailleurs licenciés
- Les handicapés
- Les allochtones
- Les élèves sous régime d'apprentissage industriel

Etalé sur deux ans, le nombre d'élèves sous régime d'apprentissage industriel s'élèvera à au moins 200. Le nombre de demandeurs d'emploi et d'actifs issus de groupes à risques et bénéficiant d'une formation IFP sera égal à minimum 3.000 sur une base annuelle.

En 2011, le secteur a affecté près de 0,18% de la masse salariale à des initiatives de formation pour groupes à risques.

Le nombre d'élèves sous régime d'apprentissage industriel s'élevait en 2011 à exactement 127. Le nombre de demandeurs d'emploi formés par l'IFP en collaboration avec ses partenaires se monte à 1.807. Le nombre de travailleurs peu qualifiés et/ou âgés formés par l'IFP en collaboration avec ses partenaires était de 5.621.Toutes catégories confondues (apprentis, demandeurs d'emploi, travailleurs peu qualifiés et/ou âgés), on obtient donc un total de minimum 7.555 personnes pour l'année 2011.

Ce total ne prend pas en compte les chiffres relatifs aux allochtones. Bien que l'expérience nous montre que la quote-part des allochtones dans les projets de formation IFP soit substantielle, aucune donnée exacte n'est disponible en la matière.

IFP

Initiatives de Formation Professionnelle

de l'industrie alimentaire

Rue de Birmingham 225 - 1070 Anderlecht
Tél. : 02 52 88 950 - Fax : 02 52 88 955
E-mail : info@ipv-ifp.be - www.ipv-ifp.be

www.ipv-ifp.be